GAELLE PARENT Département de L'Indre

Document généré le mardi 27 octobre 2026 à 17:03

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	26/10/26	26/10/26			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	26/10/26 à 11h11	27/10/26	3/3	26-103896	26-103896
JOUE	Intégrale	26/10/26 à 11h11	27/10/26	3/3	26-103896	742991-2026

Service : CP

Classification CPV :
Principale : **64200000** - Services de télécommunications

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE L'INDRE
Marc FLEURET - Président du Conseil départemental
Place de la Victoire et des Alliés
SMGP
BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 27 34 36
SIRET 22360001600016
W

L'avis implique un Accord-Cadre

Objet du marché	Services de télécommunications -
Référence acheteur	2026-AOA6009
Nature de la procédure	Services
Procédure	Procédure ouverte
Lieu principal d'exécution	FRB03 - Indre
Code CPV principal	**64200000** - Services de télécommunications
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 55 % : Valeur technique 5 % : Développement durable 40 % : Prix
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : **Tribunal administratif de Limoges** 1, cours Vergniaud 87000 Limoges Tél : 0555339155 - Fax : 0555339160 greffe.ta-limoges@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)
Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)
Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).
Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).
Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir
Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **3200000** €

Lot 1 : Lot n°1 Téléphonie fixe
Lieu d'exécution : INDRE 36020 CHATEAUROUX FRB03 - Indre
Date d'attribution : 21/10/26

Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 1

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Marché n° : 2026-AOA6009-01 - **SERINYA TELECOM** RTE DE MONTVILLE Montant HT **: 1 200 000,00** €
76710 ESLETTES
Le titulaire est une PME : OUI

Lot 2 : Lot n°2 Interconnexion des sites - VPN - Liens point à point
Lieu d'exécution : INDRE 36020 CHATEAUROUX FRB03 - Indre
Date d'attribution : 21/10/26

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Marché n° : 2026-AOA6009-02 - **ADISTA** 20 RUE BLAISE PASCAL 54320 Montant HT **: 2 000 000,00** €
MAXEVILLE
Le titulaire est une PME : NON

Envoi le 26/10/26 à la publication

Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.

Marches-Publics.info V9.7